

AAH : Administrateur ad hoc. Lorsque dans une procédure les intérêts d'un mineur apparaissent en opposition avec ceux de ses représentants légaux, le juge des tutelles ou à défaut, le juge saisi de l'Instance lui désigne un AAH chargé de le représenter. (Art. 388-2 Civ.)

AAH : Allocation aux adultes handicapés

Acte de langage : Un **acte de langage** est un moyen mis en œuvre par un locuteur pour agir sur son environnement par ses mots : il cherche à informer, inciter, demander, convaincre, etc. son ou ses interlocuteurs par ce moyen. L'acte de langage désigne donc aussi l'objectif du locuteur au moment où il formule son propos. Quelques traitements plus tôt peuvent être trouvés dans des certains Pères de l'Eglise et philosophes scolastiques (dans le contexte de la théologie sacramentelle), aussi bien que Thomas Reid, et C. S. Peirc, Adolf Reinach peut être crédité pour avoir développé un compte assez complet des actes sociaux en tant qu'expressions performatifs, bien que son travail ait fait influencer peu, peut-être par sa mort prématurée. Roman Jakobson avait des idées similaires dans les années 60, sous la forme de ce qu'il appelle la fonction conative du langage.

ADATE : Association Dauphinoise d'Accueil pour les Travailleurs Étrangers

Adoma : anciennement *Société nationale de construction de logements pour les travailleurs* (

Sonacotra)

, est une société d'économie mixte française contrôlée par l'État, constructrice et gestionnaire de logements sociaux. Son parc immobilier se compose pour l'essentiel de foyer pour personnes isolées, anciens foyers de travailleurs migrants (FTM), convertis en résidences sociales depuis que la Sonacotra a reçu en 1992 pour nouvelle mission de permettre l'accès au logement des plus démunis quelle que soit leur nationalité. Le 23 janvier 2007, la Sonacotra change de nom et devient

Adoma

; nom construit à partir du latin «

ad

» qui signifie vers et «

domus

», la maison.

ACT : Appartement de coordination thérapeutique

AJ : Aide juridictionnelle. C'est la prise en charge totale ou partielle des frais d'avocat par l'Etat. Selon la Loi du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique les demandeurs d'asile qui ont ou qui vont introduire un recours devant la C.R.R. peuvent demander l'aide juridictionnelle.

AIEM : Association d'Information et d'Entraide Mosellane

ALD : Affection de longue durée. Autrefois appelées " maladies longues et coûteuses ". Un certain nombre d'affections dites de longue durée et reconnues comme telles ouvrent droit au remboursement des soins à 100 % par les organismes de sécurité sociale. (ex. Accident vasculaire cérébral invalidant, épilepsie,

Allophones : les personnes dont la langue maternelle n'est pas la langue nationale.

AME : Aide médicale d'État

ANAEM : Agence nationale d'accueil des étrangers et des migrations. Le Service Social d'Aide aux Emigrants (SSAE) a « fusionné » avec l'Office des Migrations Internationales (OMI) pour devenir l'ANAEM.

ANPE : Agence Nationale Pour l'Emploi

APAR : Arrêté préfectoral d'assignation à résidence

APRF : Arrêté préfectoral de reconduite à la frontière

APS : Autorisation provisoire de séjour

APT : Autorisation provisoire de travail

AEM : Arrêté d'expulsion ministériel. C'est une mesure prise par le ministre de l'intérieur ou le préfet selon les cas, qui vous oblige à quitter le territoire français si votre présence constitue une menace grave pour l'ordre public. Le terme d'expulsion est souvent utilisé à tort pour désigner toutes les mesures d'éloignement ; or, elle n'est décidée que dans certains cas restrictifs et elle est à distinguer de la reconduite à la frontière, de l'interdiction juridique du territoire, de la remise à un État de l'Union Européenne ou Schengen. Depuis un décret du 13 janvier 1997, il y a compétence partagée entre le préfet et le ministre de l'intérieur. En cas de "*menace grave pour l'ordre public*"

" : c'est le préfet qui est compétent (à Paris : le préfet de police). En cas « *d'urgence absolue*

" et/ou "

nécessité impérieuse pour la sûreté de l'État ou la sécurité publique

» : le ministre de l'intérieur est compétent si vous résidez en France métropolitaine ; le préfet est compétent si vous résidez dans les DOM. Même si vous êtes protégé en tant que personne malade, vous n'êtes jamais à l'abri de l'ignorance des préfectures ou d'erreurs administratives. Vous pouvez alors recevoir une invitation à quitter le territoire français (

ITF

), un Arrêté préfectoral de reconduite à la frontière (

APRF

) ou un Arrêté d'expulsion préfectoral (

AEP

).

ASE : Aide sociale à l'enfance

Asile : Lieu où se réfugie une personne poursuivie pour se mettre à l'abri, en sûreté contre un danger.

ATA : Allocation temporaire d'attente

Auda : Accueil d'urgence des demandeurs d'asile

Autorisation provisoire de séjour : il s'agit d'un titre de séjour délivré par la Préfecture pour une durée de 3 à 6 mois dans l'attente de l'étude complète d'un dossier. Par exemple, les demandeurs d'asile disposent d'une autorisation provisoire de séjour de 3 mois renouvelable tant qu'aucune décision n'a été prise quant à leur demande d'asile.

BAJ : Bureau d'aide juridictionnelle

Bénéficiaire : dans l'interprétariat en milieu social le mot « bénéficiaire » désigne la personne étrangère de deuxième ligne qu'on appelle aussi « usager ». On considère aussi des fois que l'utilisateur, prestataire de services sociaux de première ligne est vu également bénéficiaire du service interprétariat.

CADA : Centre d'accueil pour demandeurs d'asile

CADA : Commission d'accès aux documents administratifs

CAF : Caisse d'Allocation Familiale

CAI : Contrat d'accueil et d'intégration

CASF : Code de l'action sociale et des familles

Carte Vitale : La carte Vitale est la carte d'assuré social. Elle atteste de l'affiliation de la personne et de ses droits à l'Assurance Maladie. La carte Vitale est attribuée à toute personne de 16 ans et plus. Elle contient tous les renseignements administratifs nécessaires au remboursement des soins. Si la situation administrative de la personne a été modifiée (naissance, mariage...) il faut que cette dernière pense à mettre sa carte à jour dans l'une des

bornes à sa disposition (liste disponible auprès de sa caisse d'Assurance Maladie).

CCAS : Centre communal d'action sociale

CDAG : Centre d'information et de dépistage anonyme et gratuit (VIH)

CE : Conseil d'État

CEDH : Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales

Ceseda : Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile

CHRS : Centre d'hébergement et de réadaptation sociale

CHU : Centre hospitalier d'urgence ou Centre d'hébergement d'urgence

CIDE : Convention internationale des droits de l'enfant

Ciddist : Centre d'information, de dépistage, de diagnostic des IST

Clat : Centre de lutte antituberculeuse

CLISMA : Comité de Liaison Inter Service Migrants Auvergne

CMF : Code monétaire et financier

CMP : Centre médico-psychologique

CMS : Centre médico-social

CMU : Couverture maladie universelle

CMU-C : Complémentaire CMU

Cnam : Caisse nationale d'assurance maladie

CNAMTS : Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés

CNAV : Caisse nationale d'assurance vieillesse

CNDA : Cour Nationale des Droits d'Asile, ancienne **CRR** : Commission des Recours des

Réfugiés. La Commission des recours des réfugiés (CRR) est la juridiction administrative compétente en France, pour examiner les recours formés contre les décisions prises par l'Office de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) portant sur les demandes d'asile.

CNR : Centre national de référence du VIH

COFETIS : Coordination Fédérale de la Traduction et de l'Interprétariat Social

CCAS : Commission centrale d'aide sociale

COM : Collectivité d'outre-mer

Corevih : Comité de coordination de la lutte contre l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine

CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie

CPEF : Centre de planification et d'éducation familiale

CPH : Centre provisoire d'hébergement

CRA : Centre de rétention administrative

CRE : Centre de réception des étrangers

Crips : Centre régional d'information et de prévention sur le sida

CRR : Commission des recours des réfugiés

CSHPPF : Conseil supérieur d'hygiène publique de France

CSP : Code de la santé publique

CSS : Code de la sécurité sociale

CST : Carte de séjour temporaire

CT : Code du travail

CTV : Comité technique des vaccinations

DAS : Direction de l'action sociale

DDASS : Direction départementale des affaires sanitaires et sociales

DDTE : Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

Décentration : Fait de se placer dans la perspectives d'autrui. Il s'agit d'une forme d'explication des démarches cognitives mais appliquée à autrui.

« **Décodage culturel** » : Lorsqu'on traduit dans une autre langue on ne traduit jamais la même chose. Un « décodage culturel » s'avère souvent fondamental. Les réactions qui entravent la communication sont largement dépendantes des représentations et valeurs de référence des interlocuteurs. En, effet les valeurs sont intimement liées à chaque système culturel qui inclut lui-même connaissances, croyances, arts, morale, et toutes autres capacités et habitudes acquises par l'homme en tant que membre d'une société. C'est une « logique » qui est intégrée à partir de la naissance. L'interprète décode des comportements déterminés par des représentations culturelles : il ne calque pas ou ne légitime pas les comportements des personnes en fonction de leur culture, mais repère l'incidence de la culture pour l'interlocuteur...il traduit ces représentations aux deux parties et les leur rend, autant que faire se peut, intelligibles.

Débouté du droit d'asile : étranger qui a sollicité la reconnaissance de la qualité de réfugié ou la protection subsidiaire, mais dont la demande a été rejetée. Dès lors, il est soumis aux règles de droit s'appliquant aux étrangers et lui est généralement demandé de quitter le territoire.

Demandeur d'asile : personne qui se trouve à la frontière d'un Etat ou sur son territoire et qui lui demande asile.

DGS : Direction générale de la santé

DIR : Décision implicite de rejet d'une demande administrative

Dom : Département d'outre-mer

DNA : Dispositif national d'accueil

DPM : Direction de la population et des migrations

Drass : Direction régionale des affaires sanitaires et sociales

Entretien, intervention et pas *prestation* à l'interprétariat en milieu social

Etranger : personne qui ne possède pas la nationalité française. Cet état peut changer au cours de la vie d'un individu puisque il peut l'obtenir. La notion *étranger* ne recouvre pas celle d'*immigré*

puisque l'on peut être étranger sans jamais avoir migré : c'est le cas des personnes qui sont nées en France des parents étrangers et qui y vivent, mais qui n'ont pas demandé la nationalité française. A l'inverse, on peut être immigré, mais pas étranger : c'est le cas des personnes qui sont nées étrangères, qui se sont installées en France et ont ensuite obtenu la nationalité française.

Halde : Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité

HAS : Haute Autorité sanitaire

HCR : Haut Commissariat aux réfugiés

Immigré : au sens commun, l'immigré est considéré comme une personne qui, contrairement au réfugié, a quitté son pays pour raison économiques ou de convenances personnelles

Inpes : Institut national de prévention et d'éducation pour la santé

InVS : Institut national de veille sanitaire

Insee : Institut national de la statistique et des études économiques

ISM/Est : Inter Service Migrants/Est

ISM / CORUM : Inter Service Migrants / Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutations (à Lyon)

IST : Infection sexuellement transmissible

IQF : Invitation à quitter la France

ITF : Interdiction du territoire français

Intégration : l'intégration sociale, culturelle et citoyenne, en prévenant toute discrimination.

Interprétariat *et pas interprétation* à l'interprétariat en milieu social

Interprétariat en milieu social : Par aide d'interprétariat social, il faut entendre la restitution des messages verbaux depuis la langue source vers la langue de destination, de manière objective, impartiale et fidèle, dans le contexte social et non marchand. L'objectif est de permettre la compréhension entre professionnel et les personnes parlant pas ou peu le français.

JLD : Juge de la liberté et de la détention

Langue maternelle: la langue nationale, il faut entendre langue majoritaire du pays ou de la région.

Langue source : langue de départ, langue de destination

Langue cible : langue d'arrivée

LRA : Locaux de rétention administrative

Migrant : personne qui quitte son pays d'origine pour s'installer durablement dans un pays dont elle n'a pas la nationalité. Si le terme *immigré* favorise le point de vue du pays d'accueil et le terme *émigré* celui du pays d'origine, le vocable *migrant* prend en compte l'ensemble du processus migratoire, mais provisoirement ou périodiquement, pour un travail saisonnier, par exemple.

MISP : Médecin inspecteur de santé publique

MSF : Médecin sans frontières

Numéro de sécurité sociale : Le numéro de Sécurité sociale est un numéro formé de 13 chiffres, plus une clé de 2 chiffres, servant en France à l'identification des individus par la Sécurité sociale.

OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides. L'OFPRA est un établissement public doté de l'autonomie administrative et financière, chargé de l'application des textes français et des conventions européennes et internationales relatifs à la reconnaissance de la qualité de réfugié, d'apatride et à l'admission à la protection subsidiaire.

OMS : Organisation mondiale de la Santé. L'OMS est l'autorité directrice et coordonnatrice, dans le domaine de la santé, des travaux ayant un caractère international au sein du système des Nations Unies. Elle est chargée de diriger l'action sanitaire mondiale, de définir les programmes de recherche en santé, de fixer des normes et des critères, de présenter des options politiques fondées sur des données probantes, de fournir un soutien technique aux pays et de suivre et d'apprécier les tendances en matière de santé.

OQTF : Obligation de quitter le territoire français

PAF : Police aux frontières

PASS : Permanence d'Accès de Soins de Santé. En application de l'article L6112-6 du code de la santé publique, les établissements publics de santé et les établissements de santé privés participant au service public hospitalier mettent en place, dans le cadre des programmes régionaux pour l'accès à la prévention et aux soins (PRAPS), des permanences d'accès aux

soins de santé (PASS), qui comprennent notamment des permanences d'orthogénie, adaptées aux personnes en situation de précarité, visant à faciliter leur accès au système de santé, et à les accompagner dans les démarches nécessaires à la reconnaissance de leurs droits. Ils concluent avec l'Etat des conventions prévoyant, en cas de nécessité, la prise en charge des consultations externes, des actes diagnostiques et thérapeutiques ainsi que des traitements qui sont délivrés gratuitement à ces personnes. Les permanences d'accès aux soins de santé (PASS) sont des cellules de prise en charge médico-sociale, qui doivent faciliter l'accès des personnes démunies non seulement au système hospitalier mais aussi aux réseaux institutionnels ou associatifs de soins, d'accueil et d'accompagnement social.

Personnes issues de l'immigration : Les personnes issues de l'immigration sont des personnes étrangères ou d'origines étrangères.

PMI : Protection maternelle et infantile

PRAPS : Programme régional d'accès à la prévention et aux soins

Préparation d'entretien : on appelle ainsi l'échange d'idée

Primo-arrivant : étranger qui entre pour la première fois en France en vue de demander un titre de séjour.

PRSP : Plan régional de santé publique

Réfugié : se dit d'une personne à qui la France accorde une protection, en raison des risques de persécution qu'elle encourt dans son pays d'origine du fait de son appartenance à un groupe ethnique ou social, de sa religion, de sa nationalité ou de ses opinions politiques.

Regroupement familial : c'est le fait, pour l'immigré de faire venir en France, sous certaines conditions, les membres de sa famille.

Rétention administrative : situation de privation de liberté dans un local ne relevant pas de l'administration pénitentiaire pour les étrangers faisant l'objet d'une procédure d'éloignement.

RMI : Revenu minimum d'insertion

SAMU : Le service d'aide médicale urgente, ou SAMU, est, en France l'administration chargée de gérer l'aide médicale urgente, c'est-à-dire l'assistance pré-hospitalière (dans la rue, à domicile, sur le lieu de travail...) aux victimes d'accidents ou d'affections soudaines (malaise, maladie). Le premier service mobile de réanimation (ancêtre du Smur) fut créé à Paris en 1956 par le professeur Maurice Cara (hôpital Necker), pour le transport inter-hôpitaux de patients sous assistance respiratoire lors d'une épidémie de poliomyélite.

Samu social : Le Samu social est une structure d'aide aux sans abri. Le premier fut le Samu social de Paris, créé en 1993 par Xavier Emmanuelli. Les Samu sociaux sont joignables en France par le numéro de téléphone « 115 ». Le terme « SAMU » signifie initialement « service d'aide médicale urgente » ; ce terme a été lexicalisé (l'acronyme est devenu un mot à part entière), synonyme d'« organisme s'occupant en urgence de la détresse ». Dans le cadre du Samu social, on lui a redonné un sens acronymique : « **service d'aide mobile d'urgence social** » ; «

s

ervice

am

bulatoire d'

u

rgences » dans le cas du Samu social international.

SMUR : Un service mobile d'urgence et de réanimation, ou SMUR, est une équipe médicale mobile destinée à délivrer une aide médicale urgente lors d'un accident ou d'un malaise, ou bien à effectuer des transports entre hôpitaux (transports secondaires) lorsqu'un patient nécessite des soins ou une surveillance médicale. Le premier service mobile de réanimation fut créé à Paris, France, en 1956 par le professeur Maurice Cara (hôpital Necker), pour le transport inter-hôpitaux de patients sous assistance respiratoire lors d'une épidémie de poliomyélite. Composition classique d'une équipe SMUR : un médecin, un infirmier, un ambulancier (le plus souvent, mais pas systématiquement)

Sécurité sociale : Le terme sécurité sociale, sous-groupe de la protection sociale (la protection sociale regroupe la sécurité sociale (système d'assurance), l'action sociale et l'aide sociale

(système d'assistance)), désigne le système d'indemnisation, par les administrations publiques, des citoyens victimes des aléas de la vie (comme le chômage, la maladie, les accidents, la vieillesse, le décès d'un parent pour un mineur, etc.). Il s'agit d'assurer un minimum de ressources ainsi que l'accès aux besoins essentiels (éducation, eau, nourriture, hygiène) à tous les citoyens hors catastrophe, guerre ou calamité (qui relèvent elles de la sécurité civile). La sécurité sociale fait partie de la politique sociale, celle-ci étant intégrée dans la politique publique. En 1945, a été instauré le monopole de la Sécurité Sociale dans presque toute l'Europe. Une directive de la Commission européenne a aboli ce monopole en 1995.

Services de traduction et d'interprétariat en milieu social : Ces services proposent et organisent l'aide linguistique et culturelle.

SPH : Service public hospitalisé

SSAE : Service social d'aide aux émigrants

Tout le temps que l'inconnu est en en notre présence, des signes peuvent se manifester montrant qu'il possède un attribut qui le rend différent des autres membres de la même catégorie de personnes qui lui est ouverte, et aussi moins attrayant, qui, à l'extrême, fait de lui quelqu'un d'intégralement mauvais, ou dangereux, ou sans caractère. Ainsi diminué à nos yeux, il cesse d'être pour nous une personne accomplie et ordinaire, et tombe au rang d'individu vicié, amputé. Un tel attribut constitue un stigmat. Le mot stigmat servira donc à désigner un attribut qui jette un discrédit profond, mais il faut bien voir qu'en réalité c'est en termes de relations et non d'attributs qu'il convient de parler (Goffman, 1975 : 12).

TA : Tribunal administratif

Tass : Tribunal des affaires de la sécurité sociale

TGI : Tribunal de grande instance

Traducteurs et interprètes en milieu social : D'autres dénominations sont utilisées à travers l'Europe, telles qu'interprète communautaire (*community interpreter*), interprète social, médiateur linguistique, interprète de service public (*public service interpreter*), etc.

Traduction et interprétariat en milieu social : Une des dénominations du secteur de la profession. Il y a d'autres dénominations qui sont utilisées à travers l'Europe, telles que interprétariat communautaire (*community interpreting*), interprétariat social, médiation linguistique.

UNICEF : Le Fonds des Nations unies pour l'enfance (ou Unicef, United Nations Children's Fund en anglais) est une agence des Nations unies (ONU) consacrée à l'amélioration et à la promotion de la condition des enfants. Son nom était originellement *United Nations International Children's Emergency Fund*, dont elle a conservé l'acronyme. Depuis sa création en 1946, l'UNICEF agit pour protéger la vie des enfants dans le monde entier. Depuis cette période, l'UNICEF plaide et travaille pour la protection des droits de l'enfant, afin d'aider les jeunes à satisfaire leurs besoins de base et à élargir leurs possibilités de réaliser tout leur potentiel (santé, vaccination, éducation, hygiène, assainissement et approvisionnement en eau potable...).

Umcra : Unité médicale du centre de rétention administrative

Utilisateurs : Les utilisateurs sont les intervenants de première ligne qui travaillent dans des secteurs à finalité sociale ou dans les institutions publiques et qui font appel à la traduction et l'interprétariat social. Lorsqu'ils interviennent en faveur d'allophones, ils utilisent les services d'un traducteur ou d'un interprète en milieu social.

Usager : voir le mot *bénéficiaire*

GLOSSAIRE RÉALISÉ DANS LA PARTIE "ANNEXE" DE MON MÉMOIRE EN VUE DE L'OBTENTION DU MASTER 2 EN COMMUNICATION INTERCULTURELLE :

«

L'INTERPR

É

TARIAT EN MILIEU SOCIAL. DIALOGUE À TROIS : UN CONTEXTE INTERCULTUREL».

Email : **gayane@traductionarmeniennne.fr** ou [galstyan](#) _ [gayane@yahoo.fr](#)